



Commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation

3126 - Fonctionnement des collèges publics

Dotations de fonctionnement complémentaires 2015

Rapport n° CP/2015/133

Service gestionnaire :

Direction des collèges

Résumé :

Dans le cadre de ses compétences, le Département attribue des dotations de fonctionnement aux collèges publics. Des dotations complémentaires sont attribuées à la demande des établissements pour faire face à leurs besoins exceptionnels.

Je vous prie de bien vouloir vous prononcer sur les demandes de dotations complémentaires présentées par les collèges publics et détaillées ci-dessous.

Il est à noter que, conformément à la délibération du Conseil Général du 20 octobre 2014, l'examen de ces demandes de dotation complémentaire a fait l'objet d'une analyse des actes budgétaires et du niveau des fonds de réserve de ces établissements.

I – Dotation "autres dépenses de fonctionnement – euro/élève" 2015

La dotation "autres dépenses" sert à couvrir les frais d'achat de petit matériel, matériel EPS, frais téléphoniques et postaux, fournitures administratives, taxes et frais de déplacement.

Elle est calculée à partir du nombre d'élèves communiqué par le Rectorat au mois d'octobre et en application du point élève défini de la façon suivante :

- Enseignement général : 1 point par élève
- SEGPA, ULIS, UPEAA : 1,5 points par élève

Cette dotation s'élève à 62 € le point élève.

Pour l'année scolaire 2014-2015, les 22 élèves de l'Unité Pédagogique pour les Elèves Allophones Arrivants (UPEAA) du collège François Truffaut de Strasbourg ont été dotés de 1 point au lieu de 1,5 points.

En régularisation, je vous propose d'attribuer au collège François Truffaut un complément de dotation de **682 €**.

II – Chauffage urbain

Les collèges strasbourgeois Hans Arp et Louis Pasteur sont alimentés par le chauffage urbain. Ils s'acquittent de la globalité des charges liées à ce mode de chauffage à savoir :

Charges P1 relatives aux frais de combustibles

Charges P2 relatives aux frais d'entretien courant

Charges P3 relatives aux frais de gros entretien et de renouvellement des installations

Lors du transfert de compétence en matière de fonctionnement des collèges publics, le Conseil Général a décidé le 4 juillet 1986 de considérer les dépenses P3 comme charges incombant au propriétaire, en l'occurrence le Département en qualité de propriétaire d'affectation.

Conformément à cette décision, je vous propose de couvrir les factures du 2^{ème} semestre 2014 présentées par ces deux collèges par les subventions suivantes :

- STRASBOURG Hans Arp : 4 669,02 €
- STRASBOURG Louis Pasteur : 3 232,43 €

TOTAL 7 901,45 €

III – Dotation EPS

L'éducation physique et sportive est une discipline de l'enseignement éducatif. Dans ce cadre, les dépenses liées à cette activité relèvent de la compétence du Conseil Départemental.

- Collège Hans Arp

Le collège Hans Arp de Strasbourg sollicite une aide financière pour couvrir les frais de transport des élèves vers des installations sportives durant la période du 3 novembre 2014 au 15 avril 2015.

En effet, le gymnase utilisé habituellement par le collège pour la pratique de l'éducation physique et sportive est en travaux de rénovation jusqu'au mois de juin 2015.

Compte tenu de l'indisponibilité de cette structure durant les travaux, la ville de Strasbourg a proposé au collège Hans Arp d'utiliser le Hall Tivoli, le Creps et le gymnase Gutenberg.

Dans ces conditions, je vous propose d'allouer à cet établissement une subvention exceptionnelle de **15 825 €** pour lui permettre de couvrir cette dépense supplémentaire.

- Collège Galilée

Le collège Galilée de Lingolsheim sollicite une aide financière du Département pour couvrir les frais supplémentaires de fonctionnement de l'enseignement de l'éducation physique et sportive, suite au transfert de l'établissement dans les locaux du lycée Couffignal de Strasbourg.

Le gymnase du lycée ne pouvant être utilisé que durant certains créneaux horaires, le collège a recherché des solutions extérieures dans d'autres gymnases de la ville de Strasbourg.

Compte tenu de ces contraintes, je vous propose d'attribuer une dotation exceptionnelle de **14 810 €** correspondant aux dépenses supplémentaires de fonctionnement de l'éducation physique et sportive au titre du premier et deuxième trimestre de l'année scolaire 2014-2015.

IV – Frais de transport des élèves demi-pensionnaires

Le lycée Robert Schuman de Haguenau (LEGT), héberge habituellement les demi-pensionnaires du collège voisin Foch. Mais, faute de place, une partie des élèves du collège Foch sont accueillis au collège Kléber.

Par ailleurs, les élèves demi-pensionnaires du collège Les Sept Arpents de Souffelweyersheim sont hébergés par le collège Le Ried de Bischheim et ceux du collège Lezay Marnésia de Strasbourg sont hébergés par le lycée Jean Monnet de Strasbourg.

Le Département est sollicité pour prendre en charge les frais de transport de ces élèves demi-pensionnaires qui s'élèvent à un total de **17 968,50 €**, pour la période de septembre à décembre 2014, soit :

- HAGUENAU Foch : 4 374 €
- SOUFFELWEYERSHEIM : 9 344,50 €
- STRASBOURG Lezay Marnésia : 4 250 €

V – Acquisition d'équipements et matériels divers

Compte tenu des devis présentés, je vous propose d'accorder aux collèges ci-après, une subvention pour l'acquisition de matériels spécifiques :

- DIEMERINGEN réparation de deux chambres froides de la demi-pension	4 638 €
- DRULINGEN une table de tri pour la gestion des déchets alimentaires de la demi-pension	2 500 €
- ESCHAU une auto-laveuse pour l'entretien des sols	3 125 €
- MARCKOLSHEIM des cartes PCI-E optiques pour le réseau informatique	1 556 €
- MOLSHEIM Bugatti une plateforme de travail sécurisée et adaptée aux travaux en hauteur	843 €
- MUNDOLSHEIM réparation de divers équipements de la demi-pension	1 913 €
- OBERNAI Europe réparation du self et des chambres froides de la demi-pension	2 418 €
- STRASBOURG François Truffaut réparation du lave-vaisselle de la demi-pension	2 172 €
- STRASBOURG Jacques Twinger une auto-laveuse pour l'entretien des sols (3 840 €) réparation d'une armoire réfrigérée de la demi-pension (1 246 €)	5 086 €
- STRASBOURG Robertsau deux auto-laveuses et un aspirateur pour l'entretien des sols	5 609 €
- STRASBOURG Stockfeld un panier à frites pour la demi-pension	525 €
- WINGEN SUR MODER réparation d'une vitrine réfrigérée de la demi-pension	2 846 €
Total	33 231 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à divers collèges publics des dotations de fonctionnement complémentaires d'un montant total de 90 417,95 soit :

- 682 € au collège François Truffaut de Strasbourg au titre de la dotation "autres dépenses de fonctionnement – euro/élève" de 2015

- 7 901,45 € au titre de la prise en charge par le Département des frais de gros entretien et de renouvellement des installations de chauffage urbain du 2ème semestre 2014 engagés par les collèges suivants :

- . STRASBOURG Hans Arp : 4 669,02 €*
- . STRASBOURG Louis Pasteur : 3 232,43 €*

- 15 825 € au collège Hans Arp de Strasbourg pour couvrir les frais de transport des élèves vers les installations sportives durant la période du 3 novembre 2014 au 15 avril 2015

- 14 810 € au collège Galilée de Lingolsheim pour couvrir les frais supplémentaires de fonctionnement de l'enseignement de l'éducation physique et sportive au titre du premier et deuxième trimestre de l'année scolaire 2014-2015

- 17 968,50 € pour couvrir les frais de transport des élèves demi-pensionnaires des collèges ci-dessous durant la période de septembre à décembre 2014 :

- . HAGUENAU Foch : 4 374 €*
- . SOUFFELWEYERSHEIM : 9 344,50 €*
- . STRASBOURG Lezay Marnésia : 4 250 €*

- 33 231 € pour l'acquisition de matériels spécifiques en faveur des collèges suivants :

- . DIEMERINGEN : 4 638 € (réparation de deux chambres froides de la demi-pension)*
- . DRULINGEN : 2 500 € (une table de tri pour la gestion des déchets alimentaires de la demi-pension)*
- . ESCHAU : 3 125 € (une auto-laveuse pour l'entretien des sols)*
- . MARCKOLSHEIM : 1 556 € (des cartes PCI-E optiques pour le réseau informatique)*
- . MOLSHEIM Bugatti : 843 € (une plateforme de travail sécurisée et adaptée aux travaux en hauteur)*
- . MUNDOLSHEIM : 1 913 € (réparation de divers équipements de la demi-pension)*
- . OBERNAI Europe : 2 418 € (réparation du self et des chambres froides de la demi-pension)*
- . STRASBOURG François Truffaut : 2 172 € (réparation du lave-vaisselle de la demi-pension)*

- . STRASBOURG Jacques Twinger : 5 086 € (dont 3 840 € pour une auto-laveuse pour l'entretien des sols et 1 246 € pour la réparation d'une armoire réfrigérée de la demi-pension)
- . STRASBOURG Robertsau : 5 609 € (deux auto-laveuses et un aspirateur pour l'entretien des sols)
- . STRASBOURG Stockfeld : 525 € (un panier à frites pour la demi-pension)
- . WINGEN SUR MODER : 2 846 € (réparation d'une vitrine réfrigérée de la demi-pension)

Ces subventions seront versées aux bénéficiaires dès que la délibération sera exécutoire.

Strasbourg, le 29/04/15

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Bierry', written over a faint circular stamp.

Frédéric BIERRY